



Conseil de laboratoire 30 novembre 2023 – 9h30-13h30

Présent·es : Carole Bachelot (une partie du conseil), Alice Beja, Nicolas Bué (une partie du conseil), Margot Dazey (en visio, pendant l'heure consacrée à l'examen des candidatures CNRS), Fabien Desage, Anne-Cécile Douillet, Magali Dreyfus, Olivier Esteves (jusqu'à midi), Carolina Gutierrez Ruiz, Younes Haddadi, Camille Herlin-Giret (en visio), Aude Lejeune (en visio), Cécile Leconte, Marcel Moritz, Muriel Parès, Audrey Pluta, Julien Talpin, Audrey Safa, Marie Saiget, Clothilde Saunier, Sidonie Verhaeghe

Excusé : Jean-Gabriel Contamin

1. Examen des candidatures CNRS

Cette année, au 30 novembre, 11 demandes de soutien ont été adressées au laboratoire (12 l'an dernier, au 5 décembre). Il n'est pas impossible que d'autres arrivent tardivement, le concours ayant cette année été repoussé d'un mois (un membre de laboratoire a d'ailleurs annoncé une très probable demande de soutien à venir dans les jours qui viennent, que nous examinerons bien que la date limite ait initialement été fixée au 24 novembre).

Le nombre de demandes de soutien a fortement baissé en quelques années. Ceci s'explique sans doute par une baisse du nombre des candidatures au CNRS (visible en section 36 en tout cas) mais sans doute aussi par le fait que nous annonçons maintenant que nous réservons le travail d'accompagnement du projet aux personnes qui classent le CERAPS en vœu n°1 (même si les annonces sont toujours un peu ambiguës sur ce point et si nous accompagnons en fait assez largement). Nous avons cette année fait le choix d'accompagner toutes les candidatures, à l'exception d'une (le projet nous a paru un peu loin des travaux du laboratoire).

Le conseil a attribué le suivi des différents projets à des membres du laboratoire, en faisant en sorte que les CNRS du labo soient tous et toutes mobilisées sur ce point.

En section 40, 4 postes de CR sont ouverts pour le concours 2024.



2. Informations :

- LID « inégalités » : colloque les 14 et 15 mars 2023 à la FSJPS (amphi Cassin) : *Lutter contre les inégalités*
- Noël du CERAPS : le 21 décembre à partir de midi
- Journée d'étude doctorale : le 13 juin 2024 (l'AG aura lieu le 14 ou le 21 juin)
- Rapport HCERES :
 - * réunion de l'ensemble du laboratoire le 15 janvier de 13h à 16h en salle des actes pour évoquer les axes du futur projet et la nouvelle direction (à partir du 1^{er} janvier 2026)
 - * Avril : présentation de la « trajectoire du laboratoire » devant le conseil scientifique de l'université
 - * 14 mai : envoi du rapport d'auto-évaluation à la DAR (siège de l'université)
 - * automne : visite (virtuelle ou physique) de l'HCERES

Il est rappelé que le bilan concerne toutes les personnes qui ont été membres du laboratoire depuis 2018, y compris bien sûr doctorantes rattachées au CERAPS, de même que les ATER déjà docteurs.

En réponse à une question, il est précisé que les bilans d'axe n'ont pas vocation à en dresser un bilan exhaustif et quantitatif. Ils visent d'abord à mettre en avant quelques thématiques et résultats de recherche saillants, rattachés le cas échéant à des programmes de recherche, des JE, des colloques et illustrés éventuellement par des publications. Il n'est donc pas nécessaire d'avoir une liste des publications par axe (la liste complète des productions du labo figurera en annexe du rapport, via l'extraction de Lilloa). Les bilans d'axe nourriront le rapport d'auto-évaluation.

- Point sur l'équipe gestionnaire : Nathalie Desmarchelier a repris le travail en octobre. Elle est en mi-temps thérapeutique, *a priori* jusqu'en juin prochain. Elle est sur site le jeudi, en télétravail le mercredi et le vendredi matin. Elle a la charge de contrats de recherche, la gestion du budget du laboratoire hors contrats restant attribué à Loïc Six et Younes Haddadi (Antoine Mesureur gère aussi des contrats). Le poste de Soëzic de Feraudy ayant été repris par Loïc Six, le poste de celui-ci est vacant (il a été reconduit mais transféré de l'IEP à l'Université, même si l'IEP continue à le financer). Nous avons reçu trois candidatures, mais un seul candidat s'est présenté et a finalement refusé le poste, pour cause de salaire trop faible. Deux nouveaux candidats doivent être reçus la semaine du 6 décembre.
- Un poste MCF « Communication politique – médias – journalisme » (poste de science politique) a été obtenu par la faculté. Le ou la nouvelle collègue sera rattachée au CERAPS.

3. Retour sur l'AG d'octobre :

- L'AG « en pétales » d'octobre dernier semble avoir été plutôt appréciée ; les groupes de discussion avec une composition tirée au sort ont permis d'échanger avec des membres du labo qu'on ne connaît pas bien. Une majorité des membres présents considère qu'il serait sans doute bienvenu de reproduire l'expérience à chaque AG (sur une thématique particulière).
- L'objectif de ces groupes de discussion était de favoriser les échanges au sein du labo (une des thématiques en jeu !) mais aussi d'arriver à faire émerger des propositions. Le conseil de laboratoire est donc revenu sur les deux thèmes abordés, à partir de la synthèse envoyée à l'ensemble des membres du laboratoire.

Sur la question de l'empreinte environnementale des activités du laboratoire, le conseil a élaboré les propositions suivantes, qui seront soumises à l'AG :

1) Tout déplacement en avion doit être justifié (absence d'alternative, durée du voyage, contraintes familiales, d'enseignement...) ; toute demande de déplacement en avion passe donc par le conseil de laboratoire (même si le financement rentre dans le cadre de l'enveloppe de 800 euros dont dispose tout membre du laboratoire).

2) Lorsqu'une destination peut être atteinte en train en moins de 6 heures (aller simple donc), le laboratoire ne finance pas de voyage en avion.

3) Si le voyage en train dépasse 6 heures mais que le fait de prendre l'avion fait baisser la durée du voyage de moins de 3 heures (calculée de la porte à la porte, c'est-à-dire tout compris : avec navette vers aéroport, temps d'enregistrement, etc.), le laboratoire ne finance pas le voyage en avion.

4) Le laboratoire ne finance qu'un nombre réduit de déplacements en avion pour des participations à des colloques (cas de déplacements ayant pour unique objet une présentation à un colloque) :

- 1 tous les 5 ans pour les titulaires

- 1 tous les trois ans pour les doctorant·es Il invite par ailleurs ses membres à réfléchir à la plus-value académique (scientifique, institutionnelle, etc.) de certaines grosses manifestations internationales (IPSA, ISA, AISLF...)

5) Le laboratoire n'impose pas de limite au nombre de déplacements en avion pour des missions de terrain. Il encourage cependant à planifier ces missions autant que possible pour privilégier une mission longue plutôt que plusieurs missions de courte durée dans une année.

Il faut par ailleurs œuvrer à rendre possible les missions recherche de longue durée (difficulté pour les personnes qui enseignent, sauf à ce que l'on puisse semestrialiser son service...)

6) Une colonne « empreinte carbone » sera ajoutée au formulaire de demande de financement, à titre informatif et évaluatif

Cas des contrats de recherche

Les contrats de recherche étant gérés par les porteurs de projet, il est plus difficile de faire appliquer des règles (pas de passage par le conseil de labo).

Le conseil de laboratoire invite cependant chaque porteur de projet à intégrer la contrainte écologique dans la conception des projets et à organiser une réunion, au moment du lancement du projet, pour rationaliser les déplacements.

Repas :

Le repas végétarien devient la norme pour les événements organisés au laboratoire pour lesquels un repas est prévu. Pouvoir proposer des repas bio et des fournisseurs locaux serait encore mieux mais il y a la contrainte des marchés publics (il faut aussi agir auprès du siège et du CNRS)

Pour le conseil de laboratoire, des sandwiches végétariens sont commandés par défaut. Les personnes qui souhaitent un sandwich carné doivent le signaler. Le choix du sandwich plutôt qu'un plateau-repas est lié au souci de limiter les déchets. Pour éviter les bouteilles plastiques, chacun·e est invité·e à apporter sa gourde (une fontaine à eau est disponible à proximité !).

Pour les buffets lors des colloques ou séminaires, les gestionnaires proposent par défaut à l'équipe organisatrice une formule végétarienne ; si l'équipe souhaite une formule avec viande et/ou poisson elle doit en faire la demande explicite. Les formules « salades » sont préférées aux formules « petits fours » (ce qui suppose de la vaisselle mais permet de demander des boissons dans des contenants en verre, le tout étant récupéré par le traiteur)

CENTRE DE RECHERCHES ADMINISTRATIVES POLITIQUES ET SOCIALES

Sur le thème n°2 (racisme, sexisme et civilité dans les relations au sein du laboratoire), il est rappelé que les discussions dans les groupes ont fait émerger des témoignages de micro-agressions répétées (sexistes et/ou racistes) mais aussi soulevé la question des tâches informelles et invisibles, souvent inégalement réparties. Systématiser ces échanges aux AG a donc en soi une vertu, celle de permettre de faire part de ces faits, qui souvent s'inscrivent dans le cadre large de l'ESR (dans le cadre du labo donc mais aussi au-delà). La question d'une étude permettant d'amorcer une objectivation de ces phénomènes est reposée. Il est fait mention d'une enquête par questionnaire réalisée à l'IEP sur les VSS (voir à ce propos les ressources disponibles ici : <https://www.sciencespo-lille.eu/etudier/vie-etudiante-et-associative/egalite-de-genre>). Les ressources citées sur la charte des relations entre étudiant·es et enseignant·es de la section de science politique de la FSJPS sont aussi rappelées.

Il semble que les ressources soient moins nombreuses et moins connues sur les questions de racisme [l'existence d'un référent racisme et antisémitisme à l'université de Lille est cependant rappelée : Amadou Bal : amadou.bal@univ-lille.fr). Par ailleurs, toute personne ayant été victime ou témoin direct d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, et d'agissements sexistes, peut faire un signalement auprès de l'université par le biais du formulaire en ligne sur l'intranet : <https://ent.univ-lille.fr/etu/vie-pratique/mediation/> Rubrique Signalement, onglet "Comment faire un signalement"]. Cette question pourrait faire l'objet d'un temps de discussion spécifique lors de la prochaine AG mais il serait pour cela utile d'avoir un support. A cette fin, le prochain conseil de laboratoire examinera la possibilité d'avoir recours à un bureau d'étude spécialisé pour réaliser une étude (il faut donc d'ici là se renseigner sur l'offre existante et son coût).

4. Demandes de financement

Demandant	Objet	Montant demandé	Montant accordé/commentaires
Amin ALLAL	Contribution revue	2 000,00 €	OK (renouvellement annuel du soutien)
Ludovic GRAVE	Inscription à un colloque	150,00 €	OK
Doris B. et Leny P.	JE Projet POLEOL	857,00 €	OK
Marie S. et Remi L.	Aide à la publication PUS	2 875,00 €	OK
Julien TALPIN	Colloque	1 000,00 €	OK
Margot DAZEY	Projet d'écriture (parcours doc)	620,00 €	OK
Tristan H. JG Contamin	Publication	375,00 €	OK
Collectif PFSP	Séminaire annuel	4 275,00 €	OK (questionnement sur le montant de la participation de l'autre laboratoire impliqué)
Julien O'Miel	JE groupe AFSP	850,00 €	OK
O. Esteve	Rencontre maison d'édition	140,00 €	OK
Clothilde Saunier	Déplacement à Grenoble	170,00 €	Déplacement déjà effectué (validation a posteriori)
Rémi Lefebvre	JE groupe PARTIPOL	180,00 €	OK
TOTAL		13 492,00 €	

Il est rappelé à l'occasion de l'examen de ces demandes de financement qu'un formulaire de demande de financement est à disposition sur le site internet du laboratoire et doit être utilisé. Cela peut paraître lourd pour des petites sommes (une fois l'enveloppe de 800 euros dépassée) mais cela renvoie à la fois à un principe d'égalité entre les membres du laboratoire et à l'importance pour le conseil, pour certaines demandes, de pouvoir apprécier les parts de prise en charge par le CERAPS au regard de ce que prennent en charge d'autres laboratoires (déplacements pour des JE ou colloques lorsque l'on y est invité par exemple).

7. Date du prochain conseil : 1^{er} février 2024 (matin)

Anne-Cécile Douillet
Directrice du CERAPS

